



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY
Séance du 08 novembre 2022**

Réf. 2022.08.10

L'an deux mil vingt-deux et le huit novembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 03 novembre 2022, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 13
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Présents :

CHAVEROT Véronique	DENIS Chantal
PALAIS Jean-Claude	LANGE Audrey
ESCOFET Danièle	PERRIER Guy
COLLON Colette	SERRAILLE Joëlle
POIRON Jean-Pierre	LAURENT Michel
BISSAY David	MESSAOUDI – PERRET Merryll
CHAVEROT Gilbert	

Excusés :

GIROUD Marc (pouvoir à Jean Claude PALAIS)
BLANCHARD Valérienne (pouvoir à Michel LAURENT)

Secrétaire de séance : COLLON Colette

**OBJET : RESTAURATION DE L'ECOLE
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AURA
BONUS RURALITE**

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de **REFECTION DE L'ECOLE PUBLIQUE** dont l'opération globale s'élève à la somme de **237 704 € HT**.

Madame le Maire explique que les locaux et salles de classes ont besoin d'être restaurés tant au niveau des murs, du sol, de l'électricité. Ces travaux pourraient être réalisés lors des vacances scolaires en Juillet 2023.

Une estimation a été réalisée pour un montant de **46 078 € HT** réparti comme suit :

- Electricité.....	5 305. € HT
- Peinture (classe CE2, salle informatique, entrée 1)...	6 656. € HT
- Peinture (classe CP, mezzanine, entrée 2).....	8 128. € HT
- Peinture (maternelles, escaliers).....	12 554. € HT
- Sol.....	13 435. € HT

Puis des travaux extérieurs dont l'estimation de ceux-ci s'élève à la somme de **191 626 € HT** seront réalisés en deux tranches :

En juillet 2024 :

- Isolation extérieure façade nord.....	64 645. € HT
- Zinguerie.....	12 828. € HT
- Fenêtres.....	16 006. € HT
- Stores.....	3 414. € HT

En juillet 2025 :

- Isolation extérieure façade sud.....	60 576. € HT
- Ravalement de façade.....	30 502. € HT
- Doublage isolant et bandeaux aluminium.....	3 655. € HT

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet et ajoute qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Région au titre du bonus Ruralité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de réfection de l'école, travaux intérieurs pour 46 078 €, et travaux extérieurs pour 191 626 € HT, soit une opération totale s'élevant à la somme de **237 704 € HT** ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région AURA au titre du bonus Ruralité 2023 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANS SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

A VIOLAY, le 28 novembre 2022,

La secrétaire de séance,
Colette COLLON



Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le... **12 DEC. 2022**
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.